

RÈGLES SANITAIRES

PROTOCOLE SANITAIRE DU JUDO CLUB NEUFCHATEAU CHATENOIS

- Art 1 :** Le port du masque obligatoire dans l'enceinte du dojo sauf sur le tatami dans le cadre de la pratique sportive.
- Art 2 :** Le judoka devra présenter soit son PASS SANITAIRE, soit son test PCR ou antigénique de moins de 72h à l'entrée du Dojo ou un certificat de rétablissement de la COVID 19.
- Art 3 :** Obligation de mettre du gel hydro alcoolique au moment de votre entrée dans le dojo (Gel mis à votre disposition par le club) et de votre sortie.
- Art 4 :** L'arrivée des judokas se fera par l'entrée principale du dojo.
- Art 5 :** La sortie des judokas se fera l'arrière du dojo. Nous demandons aux parents d'attendre leurs enfants à la sortie qui se fera sous la surveillance des encadrants.
- Art 6 :** Nous demandons à toutes les personnes intégrant le dojo de respecter le sens de circulation mis en place et de respecter les règles de distanciation.
- Art 7 :** Le judoka doit impérativement lors de chaque séance se vêtir d'un judogi propre. Il est interdit de remettre un judogi utilisé lors d'une précédente séance.
- Art 8 :** Les vestiaires sont ouverts. Malgré tout, nous demandons aux élèves de chaque groupe de respecter la distanciation au sein du vestiaire et de remettre vos vêtements dans vos sacs afin de garantir la propreté du vestiaire et son accessibilité.
- Art 9 :** Le judoka devra être équipé d'un sac contenant du gel hydro alcoolique, de ses zoris ou chaussons, de sa propre gourde et d'un paquet de mouchoir.

" Le respect de ses bonnes règles permettra à tous les licenciés de continuer à pratiquer leur activité sportive "